

Le « monitoring anguille » sur la rivière index Sèvre niortaise

Situation de l'Anguille européenne :

L'Anguille européenne est observée sur l'ensemble des bassins versants de la façade atlantique. Elle est aujourd'hui une **espèce menacée**.

La diminution de son abondance a été observée dans les années 50 en mer, et depuis les années 80 en France et sur toute son aire de répartition. Après ce brusque effondrement dans les années 80, le stock d'anguilles européennes poursuit progressivement son déclin, à tel point que son niveau actuel menace la survie de l'espèce. Les facteurs de ce déclin sont multiples : entrave à la libre circulation, pêche, disparition des zones humides, dégradation de l'habitat,...

Cette diminution de l'anguille avérée, l'espèce est considérée depuis 2002 comme étant en dehors de ses limites de sécurité biologique (CIEM, 2002). Face à ce constat, un **règlement** de la commission des pêches de la communauté européenne a été publié en **septembre 2007** (JO CE 22/09/2007, règlement n°1100/2007).

Ce règlement impose des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes et vise à assurer « *un taux d'échappement vers la mer d'au moins 40% de la biomasse d'anguille argentée* » (article 2.4). Afin de respecter ses objectifs, chaque état membre a la charge de mettre en place un plan de gestion national visant à la reconstitution du stock de géniteurs.

En France, la totalité du territoire métropolitain est concerné par le plan de gestion du fait de la présence de l'anguille dans tous les bassins versants. Le plan de gestion anguille (**PGA**) français a été déposé en décembre 2008 et approuvé par la Commission Européenne en **février 2010**.

Les rivières « index » :

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation et de restauration de l'espèce, le PGA prévoit la mise en place de suivis par "**rivière index**" pour chaque unité de gestion.

Ce dispositif est piloté par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), sous l'appellation "**monitoring anguille**".

Pour le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise, la **Sèvre niortaise** a été retenue comme "rivière index", parmi les 9 sites nationaux.

Le PNR du Marais poitevin est le maître d'ouvrage du suivi sur demande du Préfet de bassin pour l'animation du dispositif « rivière index – Sèvre niortaise ».

En effet, la Sèvre niortaise est connue historiquement pour son abondance en anguilles comme en témoignait le nombre important de pêcheries installées dans les moulins.

Un programme de rétablissement de la continuité écologique a été entrepris dès le début des années 80 et se poursuit encore aujourd'hui permettant ainsi à l'anguille de coloniser l'ensemble du bassin.

Objectifs de suivi :

Le suivi mis en place sur la Sèvre niortaise permet de donner une image représentative de la production d'un marais atlantique, associé à un bassin fluvial de plus de 1 000 km².

Ainsi, le suivi de l'espèce est basé sur la mise en place d'indicateurs par phase de vie de l'anguille.

1/ suivi des juvéniles (civelles et anguillettes)

Chaque année, les passes à anguille installées aux exutoires du Marais poitevin font l'objet d'un suivi des effectifs qui les empruntent pour progresser vers l'amont et coloniser le bassin.

Il ne s'agit pas d'un suivi exhaustif de la quantité de civelles qui entrent dans le bassin mais il permet de donner une image des tendances d'évolution.

2/ phase de croissance : l'anguille jaune

Depuis 2002, un réseau de suivi par pêche électrique a été mis en place sur l'ensemble du territoire. Ce réseau est constitué de 33 stations réparties en 3 lots de 11 (9 en marais et 2 hors marais en amont du bassin de la Sèvre niortaise) pêchés en alternance une année sur trois.

Les stations ont été choisies en fonction de différents critères :

- représentativité à l'échelle du territoire (répartition homogène)
- accessibilité (bateau + matériel)
- largeur homogène : entre 5 et 7 m
- hauteur d'eau d'1,20 m maximum
- conductivité inférieure à 1300 µS/cm (matériel non efficace au-delà)

Les données recueillies permettent de définir les caractéristiques de la population d'anguille dans sa phase de croissance, mais donne également des informations sur le peuplement piscicole en général.

3/ suivi des géniteurs : l'anguille argentée

Le suivi proposé consiste à réaliser une évaluation du flux d'anguilles argentées sur la Sèvre niortaise par capture-marquage-recapture, principalement pendant la période automnale et hivernale de chaque année en continu (d'octobre à mars) et plus ponctuellement entre avril et septembre, selon les conditions hydrologiques.

A cet effet, deux moulins situés à Niort ont été équipés de pêcheries scientifiques.

Il s'agit du moulin du Pissot (propriété Ville de Niort) et du moulin de Bégrolles (propriété privée).

L'objectif principal du suivi de ces pêcheries est d'estimer un flux d'anguilles d'avalaison et le potentiel reproducteur du bassin versant, sachant qu'il n'est pas possible actuellement de mettre en place un suivi au niveau de l'exutoire, principalement pour des raisons techniques.

Il s'agit également d'étudier dans le même temps les périodes et les rythmes d'avalaison des anguilles et les mettre en relation avec les paramètres environnementaux (débits, turbidité, température,...) et de mieux connaître les caractéristiques des anguilles argentées (taille, poids,...).